Le Colonel Ramollot

Le nommé P... à qui il a été infligé quinze jours de prison au rapport du 1er septembre courant, a réclamé à M. le préfet maritime de Brest contre son appel sous les drapeaux.

Il résulte des renseignements donnés par M. le préfet maritime « que cet homme n'aurait pas dû être appelé cette année ».

Le général en chef décide *en conséquence*, que cet homme sera envoyé dans ses foyers *lorsqu'il aura terminé sa punition de quinze jours de prison qu'il subit actuellement.*

Signé...

La lettre ci-dessus, absolument *historique*, fait supposer que le CONSEIL DE RÉVISION peut se passer dans les conditions suivantes :

Ramollot.—Tonnerre de Dieu ! major, c'dégoûtant à la fin ; comment v'la cinq jean f... qu' n'valent rien pour le service !

Le Major.—Mon colonel, ces hommes sont absolument impropres et...

Ramollot.—Qui s'lavent, n... de D... ! qui s'lavent, s'ront propres ensuite ; comment ! n'saisissez pas, major, la chose de... propreté !

Le Major.—Pardon, mon colonel, mais par impropres, j'entends incapables de servir dans l'armée ; autrement, ils ne sont pas sales.

Ramollot.—Pour lors sont propres, n... de D... ! c'vous m'f... là !

Le Major.—... Heu... oui, mais, enfin, je ne puis les déclarer bons pour le service.

Ramollot.—Major, je respecte la ... l'objet dont vous êtes susceptible, mais cinq de suite me semble très... c'tétonnant, quoi, et voilà la... chose Enfin c'est bon, F...-moi le camp, tas de... c'qu'on vous a dit, et une fois, tâchez moyen d'aller au bain, tendez-vous c'que je vous parle, sans ça j'vous f... c'dans.

(*Suit une nouvelle fournée de conscrits.*)

Ramollot.—C'vous f..., vous, là, assis par terre, allons, levez-vous ! comment v' s'app'lez-vous ! Ah ça ! s'crongnieugnieu ! voulez vous vous l'ver ?

Le Conscrit.—Antoine...

Ramollot.—J'vous défends d'mapp'ler Antoine, n... de D..., c'm'a f... un animal pareil, tâchez d'vous mémorer m'app'ler colonel, sou plaît. s'pèce d'imbécile..

Le Conscrit.—Mais, mon colonel, Antoine c'est...

Ramollot.—Pas colonel Antoine, encore une fois, s'pèce de m'lon.

Le Conscrit.—C'est moi qui m'appelle Antoine, mon colonel, je m'appelle Antoine Patalin.

Ramollot.—J'm'en f... ! j'vous dis d'vous l'ver !

Le Major.—Pardon, mon colonel mais vous n'avez peut-être pas remarqué que cet homme est cul-de-jatte !

Ramollot.—Je m'en f... n... de D... ! on n'se f... pas conscrit exprès pour être cul-de-jatte, tendez vous c'que j'vous parle !. faut pas de ça dans les régiments, s'rait un mauvais parallèle pour les hommes.

Le Major.—C'est vrai, mon colonel, aussi, malgré la meilleure volonté du monde, voilà un conscrit que je ne puis déclarer bon pour le service.

Ramollot.—Et d'six pour lors ! Eh bien, gardes, f... moi d'dans c'tanimal-là pour lui apprendre à s'f... du gouvernement.

Le Conscrit.—Cependant, mon colonel, on me les a coupées.

Ramollot.—Hein ! coupées ? coupées qu'i ?

Le Conscrit.—Mes jambes.

Ramollot.—Mauvaise excuse. J'comprends qu'on perde son mouchoir, c'qui marque déjà de la négligence, mais perdre ses jambes ! c'trop fort, n... de D... ! eh bien mon garçon, pourvous apprendre à avoir p.us d'ordre une autre fois, m'ferez l'plaisir d passer à l'ombre.

A un autre !

—C'ment v's'app'lez-vous ?

Le Conscrit.—Edouard Mitron.

Ramollot.—Mitron ! jamais de la vie, v's'app'lez Frisquet !

Le Conscrit.—Mais non, mon colonel, je m'appelle bien Mitron.

Ramollot.—V'dis non ! sais c'que j'dis, j'intitule ! taisez vous !

Le Major.—Bon pour le service.

Ramollot.—Bon pour le... bien, pour lors j'lève-vot' punition.

Le Conscrit.—Mais, colonel, je n'en avais pas !

Ramollot.—Je m'en f... d'ailleurs, c'est encore plus honorable.

A un autre :

— C'ment v's'app'lez-vous?

Le Conscrit.—Frisquet Emile.

Ramollot.—Frisquet ! c'pas vrai, v's'appelez Mitron.

Le Conscrit.—Mais non, mon colonel, c'est...

Ramollot.—Puisque vous-même vous... non, mais s'fait rien, bref, v's êtes bon pour le service.

Le Major.—Oh ! impossible, colonel, puisque cet homme n'a qu'un œil.

Ramollot.—J'm'en f... ! vous m'avez dit : bon pour le service.

Le Major.—L'autre, mon colonel mais pas celui-ci.

Ramollot.—Alors pourquoi qui s'obstine à s'app'ler Mitron ?

Le Conscrit.—Non, mon colonel, je m'appelle Frisquet.

Ramollot.—V êtes une brute, conscrit, tendez-vous c'que j'vous parle On n'se f... pas manchot pour...

Le Major.—Pardon, mon colonel, il est borgne.

Ramollot.—A plus forte raison, on n'se f... pas manchot pour... pour être borgne, b... d'idiot ! Quand me r'gard'rez avec vot'e œil de couenne ! F'rai fusiller... mouchard !

Le Conscrit.—Ah ! mais à la fin..

—Ramollot - F...-moi c'tanimal-là au bloc, n... de D... ! m'insulte maint'nant !

A un autre :

Le Major.—Ah ! colonel, ce dernier : bon pour le service.

Ramollot.—Alors c'est fini, pas dommage.

Informations prises, le cul-de-jatte n'avait pas tort, et Frisquet ne s'appelait pas Mitron ; *en conséquence*, le colonel Ramollot décide qu'ils seront renvoyés dans leurs foyers lorsqu'ils auront fini la peine à laquelle on aurait pu les condamner, s'ils avaient été dans le tort.

Hotel du Canada

RUE ST GABRIEL,

MONTREAL

Madame E. Dupérouzel, dont le nom est familier à tous les gastronomes de cette ville, est devenue propriétaire de l'Hôtel du Canada. Cet établissement, sous sa direction intelligente, entrera dans une ère nouvelle de prospérité. Le service sera irréprochable. La popularité acquise par Mad. Dupérouzel au Grand Vatel, la suivra, nous en sommes sûrs, à l'Hôtel du Canada. Les prix, comme par le passé, sont toujours modérés.

SAISON DU PRINTEMPS

Napoléon Granger, le peintre si bien connu de notre bonne ville vient de recevoir un très grand assortiment de Peintures de toutes couleurs, Vernis de toutes sortes, Huiles, Mastic, Shellac, Esprit de Térébentine, Pinceaux et blanchissoirs de toutes grandeurs. M. GRANGER est prêt à exécuter tous les ouvrages de blanchissage et réparation qu'on voudra bien lui confier et vous remettra vos maisons à neuf à d'excellentes conditions, n'oubliez pas d'aller le voir avant de donner vos commandes ailleurs.

NAPOLLON GRANGER

676 RUE STE. CATHERINE

Près de la rue St. André.

HOTEL ET RESTAURANT. — *E. FORTIN* 216 rue Notre-Dame, 46 rue St. Gabriel et 224 rue Notre-Dame (entrée privée). M. Fortin informe ses nombreux clients qu'il tient un restaurant de premier ordre où l'on peut avoir un lunch de midi à trois heures, à des prix modérés. On peut aussi avoir des repas à toute heure. Une magnifique salle de billard fait aussi partie de son établissement.

SIROP DU PRINCE DE GALLES.

Le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood est recommandé par tous les bons médecins et par toutes les mères qui s'en sont servi. Il contient plus de propriétés guérissantes et fortifiantes qu'aucun autre sirop connu.

Les mères qui ne le connaissent pas sont priées d'en référer aux personnes qui ont donné les certificats suivants et qui pourraient être comptés par centaines de même force.

C. D. MORIN, PROPRIÉTAIRE,
616 rue Ste. Marie.

C. D. MORIN, ECR.

MONSIEUR,

Pour l'information des personnes qui sont dans mon cas et pour le bien public je désire beaucoup que le présent soit publié. Il y a bientôt trois ans, ayant des enfants malades j'essayai de deux ou trois sortes de sirops sans obtenir aucun soulagement. C'est alors qu'ayant entendu parler du Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood je m'en procurai, et depuis ce temps mes enfants sont bien et je crois réellement que si j'avais eu de ce sirop plus vite, plusieurs de mes enfants qui sont morts seraient aujourd'hui en aussi bonne santé que mes autres. En conséquence j'en vend beaucoup et il donne toujours entière satisfaction.

Avec reconnaissance,
DAME LUC TASSE
Épouse de LUC TASSÉ, Ecr.,
Maître de Poste et Epicier
Côte St. Michel, 28 Avril 1881.

Mr. C. D. MORIN,

MONSIEUR,

Nous désirons vous remercier sincèrement pour le Sirop du Prince de Galles de Madame Harwood que vous nous avez vendu depuis quatre ans, après avoir essayé de plusieurs autres sirops sans pouvoir empêcher nos enfants de mourir (et nous en avons dix de morts) ayant entendu parler du sirop du Prince de Galles nous nous en sommes procuré, et ce n'est que depuis ce temps que nous avons pu élever nos enfants qui étaient toujours très maladifs. Il nous est tout-à-fait indispensable et c'est la seule chose qui nous réussit

Nous le recommandons de tout cœur à tout nos amis et nous le considérons comme un véritable trésor et un bienfait pour tous ceux qui ont des enfants malades.

MICHEL CHARBONNEAU,
forgeron,
ET SON ÉPOUSE,
4 Rue Porthuis

Montréal, 9 avril 1881

CHLORURE DE CHAUX.

Pour blanchir le linge et pour un désinfectant de première classe servez-vous du Chlorure de Chaux préparé par C. D. Morin et vous réussirez. Directions complètes sur chaque paquet Si vous avez besoin de blanc de céruse achetez-le à la livre, il est moins cher que celui que vous achetez en paquet pour du Chlorure de Chaux. Un mot au sage est suffisant

LESSI CONCENTRÉ.

Les personnes de la campagne ou autres qui ont besoin de Lessi concentré à la livre en recevront en envoyant cinq cents par livre et en indiquant la Station du chemin de fer ou du Bateau le plus près de chez eux. Directions complètes pour toute sorte de savon envoyées avec chaque paquet. C'est la chose la plus économique que vous puissiez vous procurer.

Adressez,
C. D. MORIN, 616 Ste. Marie,
Montréal.

Caprices Poétiques

PAR

REMI TREMBLAY

Cet ouvrage, le seul du genre qui ait jamais été publié en Canada, contient une centaine de chansons dont la plupart ont paru dans le CANARD, et une centaine de poésies diverses. Le tout forme un volume in-12 de 300 pages et offre un répertoire complet de chansons satiriques ayant trait aux événements politiques et autres qui se sont produits depuis deux ans.

PRIX : $1.00

En vente aux bureaux du *Canard*

PRIMES DU CANARD

"Canard" du 1er mars 1884

NUMEROS GAGNANTS :

Premier Prix (Dix piastres) No. **14133**

Deuxième prix (Cinq piastres) **2602**

TROISIEME PRIX	UNE PIASTRE	No. 4769
QUATRIEME PRIX	" "	No. 135
CINQUIEME PRIX	" "	No. 2223
SIXIEME PRIX	" "	No. 14594
SEPTIEME PRIX	" "	No. 2362
HUITIEME PRIX	CINQUANTE CENTS	No. 8373
NEUVIEME PRIX	" "	No. 10294
DIXIEME PRIX	" "	No. 262
ONZIEME PRIX	" "	No. 20999
DOUZIEME PRIX	" "	No. 10831
TREIZIEME PRIX	" "	No. 895
QUATORZIEME PRIX	" "	No. 14072
QUINZIEME PRIX	" "	No. 14195
SEIZIEME PRIX	" "	No. 4251
DIX-SEPTIEME PRIX	" "	No. 6808

Le tirage du second numéro du CANARD ayant droit aux **Primes** se fera lundi, 17 courant, à 8 heures p.m., dans les salles des populaires encanteurs, MM. Hébert & Lemieux, 527 rue Ste. Catherine, et les numéros gagnants seront annoncés le samedi suivant.

Voyez ce que vous pouvez gagner en achetant le CANARD pour un sou :

Premier Prix de $10.00 en or.
Deuxieme " " 5.00 " "
Cinq " " 1.00 chaque
Dix " " 0.50 "

Nous continuerons à donner chaque semaine $25 en primes.

Le CANARD et le ***Grognard*** étant fusionnés en un seul journal, sous le nom de "Le Canard" nous enverrons le CANARD à tous les abonnés du ***Grognard***. Ceux qui ont des reçus d'abonnement n'ont qu'à nous en avertir et et ils n'auront rien à payer au ***Canard*** jusqu'à l'expiration de leur abonnement actuel.

Le ***Canard*** continuera comme par le passé à publier une chanson originale toutes les semaines.

PRIX DE L'ABONNEMENT 50 Cents

Abonnements dans la ville 75c.

Nous prions nos abonnés qui nous doivent des arrérages de vouloir bien se mettre en règle avec nous afin de participer aux bénéfices de nos primes.

Nous n'envoyons le **Canard** numéroté qu'aux abonnés qui sont en règle.

A. FILIATREAULT & Cie.,

25 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL